

ches, les plus directs et les plus menaçants de la République sont les monarchistes. Le vrai danger de demain, c'est la monarchie dit M. About. Il paraît donc que ce ne sont pas les Barodet qui ont été élus, mais les royalistes. Ils me font l'effet d'être sur le nez de M. About.

Ce soir, les membres conservateurs de la commission de permanence se réunissent chez l'un d'eux, M. Anisson-Dupeyron, pour s'entretenir sur la situation et l'attitude à prendre demain dans la séance de la commission.

Des convocations ont été envoyées à un certain nombre de députés de la majorité, pour se rendre, ce soir aussi, chez M. Anisson-Dupeyron et se joindre aux membres de la commission.

Je puis vous confirmer les renseignements que je vous ai envoyés hier, c'est-à-dire que rien ne sera changé à l'époque fixée pour la rentrée de la Chambre, et les membres de la majorité dans la commission, garderont un silence absolu sur la situation.

La commission n'aurait convoqué l'Assemblée que si M. Thiers s'était avisé de modifier le ministère dans le sens de la gauche, et surtout s'il avait changé le ministre de la guerre et le général Ladmirault.

Dans les hautes sphères de la finance et du commerce, beaucoup de personnes qui étaient favorables à M. Thiers, sont maintenant contre lui et réclament son remplacement.

On lit dans le *Journal de Paris* : « L'état de siège a-t-il fait obstacle aux publications les plus odieuses ? a-t-il empêché l'apologie publique de la Commune ? Non. Il a seulement empêché la réapparition du journal *l'Assemblée nationale* pendant la période électorale. Aux yeux du gouvernement, le grand danger, la grande menace pour l'ordre public, c'était la publication d'un journal royaliste.

Voilà à quoi servent les mesures d'exception. Nous n'avons jamais eu beaucoup de goût pour l'état de siège : nous ne sommes pas près de l'aimer davantage, en voyant l'usage qu'on en fait. »

Si l'autorisation de réparer n'est pas délivrée aujourd'hui aux directeurs de l'Assemblée nationale, une interpellation sera adressée demain à M. de Goulard, dans la séance de la commission de permanence.

DE SAINT-CHÉRON.

ROUBAIX -- TOURCOING ET LE NORD DE LA FRANCE

Une lettre de M. Barthélemy Saint-Hilaire, qui nous est communiquée, confirme celle qui nous avait annoncé dernièrement que le voyage de M. Thiers à Lille n'aurait pas lieu. Entre certaines raisons particulières qui ont modifié ses intentions premières, le Président est trop absorbé en ce moment par ses travaux politiques pour songer à un voyage d'agrément. (*Echo du Nord*).

La fête d'inauguration du cercle des carabiniers roubaisiens a eu lieu lundi dernier, à 4 heures. Malgré le mauvais temps, elle a été très-brillante. La musique de la Grande-Harmonie, après avoir été reçue par les membres de la commission, a exécuté, dans le jardin, quelques morceaux qui ont été très-applaudis. La polka, pour piston, a fait surtout beaucoup de plaisir. Après l'exécution, messieurs les musiciens ont tiré, à la carabine Flobert, les prix offerts par le cercle des carabiniers.

Les vainqueurs ont été classés dans l'ordre suivant :

- | | |
|--------------------------|--------------------|
| | Haut point |
| 1 ^{er} prix MM. | Crouset, |
| 2 ^e » | Pierre Parent, |
| 3 ^e » | Victor Delannoy. |
| | Bas nombre |
| 1 ^{er} » | Louis Cheval, |
| 2 ^e » | Boulcourt, |
| 3 ^e » | Alph. Vaissier. |
| | Belle balle |
| 1 ^{er} » | Désiré Catteau, |
| 2 ^e » | Gustave Longuépée. |
| 3 ^e » | Besème. |

Après la distribution des prix, un bouquet a été présenté à M. le président de la Grande-Harmonie, qui, en quelques paroles, a témoigné tout l'intérêt qu'il portait à la nouvelle société. Puis, un vivat chaleureux a été enlevé par tous les assistants et a scellé pour toujours l'union entre les membres de la Grande-Harmonie et les carabiniers roubaisiens.

La fête s'est terminée par l'illumination du jardin et un feu d'artifice tiré par M. Depoisse, de Lille, et parfaitement réussi.

Le jardin, avec ses nombreuses lanternes vénitienes, au moment du feu d'artifice, joint aux feux de Bengale, présentait un aspect féerique.

Nous croyons être les interprètes de tous les sociétaires, en remerciant les membres de la commission de nous avoir procuré cette agréable après-dînée ; et sans la crainte de blesser leur modestie,

nous les féliciterons vivement d'avoir su, en quelques semaines, transformer le nouveau local en un cercle des mieux conditionnés. Nous les prions de continuer leur bonne administration, d'activer la construction du tir à l'arme de guerre, qui sera plus important que nous l'avions précédemment annoncé. Il se composera de 4 cibles à 200m. et de 3 cibles à 100m. Le plan, d'après les personnes compétentes, on est très-remarquable. Ce sera le plus beau tir d'amateurs qu'il y ait en France.

Nous rappelons aux habitants de la ville que le cercle restera ouvert jusqu'au 12 mai inclusivement, et les engageons à visiter cet établissement ; nous sommes persuadés que, tous, ils voudront faire partie d'une société qui leur procurera des jeux et exercices aussi agréables que salutaires.

Une décision du ministre des finances vient de prescrire l'établissement d'un bureau de distribution des postes à Cartignies.

Il ressort d'un jugement de la Cour de cassation que les élèves des grands séminaires, des petits séminaires, des écoles normales primaires doivent être inscrits sur la liste électorale de la commune où se trouve l'établissement dans lequel ils résident.

M. Lemaire, percepteur de Raimes (2^e classe) est nommé à Anzin (1^{re} classe). M. Lemaire est remplacé par M. Perrot de Thannebery, percepteur d'Onaing.

La corporation des huissiers de France se dispose à réclamer de l'Assemblée nationale et du gouvernement les mesures nécessaires pour relever la profession et améliorer la position des titulaires des offices.

Il s'agit aujourd'hui d'obtenir de la commission et de l'Assemblée de Versailles sur le projet de loi organique de la magistrature que les huissiers en exercice ou les anciens huissiers soient compris dans les candidats aux justices de paix.

Le double appel du ministère public et du préfet du Nord contre Goube et Lober et de ces derniers contre la condamnation qui les a frappés devant le tribunal de Lille, est venu avant hier, 1^{er} mai, devant la Cour de Douai.

Après ce rapport de M. le conseiller Honoré Goube et Lober ont été interrogés. Puis est venue la plaidoirie de M^e Allard, avocat de la partie civile.

A l'audience d'hier, la Cour a entendu le réquisitoire du procureur général. Les plaidoiries ont ensuite commencé. M^e Desmarest, du bureau de Paris, plaide pour Goube ; M^e Hattu, pour Lober. (*Progrès*).

L'inauguration du monument commémoratif de Pont-Noyelles demeure fixée à dimanche prochain.

Les excursionnistes qui auront recours au chemin de fer, devront s'arrêter à la station de Corbie, qui n'est distante du monument de Pont-Noyelles que de 4 à 5 kilomètres.

Un service de voitures sera, dit-on, organisé sur ce point.

Nous sommes prié d'annoncer que M. Edouard Bossut, tisserand à Roubaix, arrêté le 7 avril dernier, comme soupçonné de vol d'argent au préjudice d'un de ses camarades, a été reconnu innocent et mis en liberté.

La foire est prorogée jusqu'au 19 mai.

Hier, à deux heures de l'après-midi, un accident a mis en émoi les habitants de la rue d'Amiens, à Lille. Deux ouvriers peintres travaillaient au n^o 29 dans une maison en réparation ; l'un d'eux, nommé Darou, avant de se mettre au travail, voulut prendre un nid de moineaux dans un mur élevé de la maison voisine.

malgré les observations très justes de son camarade, lui démontrant le danger qu'il allait courir pour peu de chose, il n'écouta rien. Il se rendit sur la toiture avec une échelle qu'il plaça contre le mur où était le nid. A peine était-il arrivé au haut de l'échelle que celle-ci bascula et l'imprudent était lancé dans le vide. Il est tombé dans la cour et a été tué sur le coup.

Darou était âgé de 35 ans, il habitait Marq-en-Barœul où il laisse une femme et deux enfants.

Voici encore un marchand de lait qui s'est rendu coupable de tromperie sur la qualité de la marchandise qu'il offrait en vente sur la voie publique. Joseph Vandepuette, cultivateur à Mouscron, a additionné son lait de 60 0/0 d'eau. Il aura à répondre de ce délit à l'audience correctionnelle de lundi.

Deux frères, Jules et Napoléon Heumel, ont été arrêtés ce matin, pour tentative de fraude de tabac étranger.

Un autre fraudeur de profession, le nommé Louis Brochard, qui n'a pu payer une amende de 500 fr., à laquelle il avait été condamné pour un délit analogue, a été arrêté par la gendarmerie de Roubaix et conduit à Lille.

Louise Verbière, l'auteur du vol commis au préjudice de M. Flipo fils, de Tourcoing, a été arrêtée hier à Gand où il était arrivé la veille au soir. On a retrouvé dans la doublure de ses vêtements la totalité de la somme volée. Il a été écroué sur le champ à la maison d'arrêt cellulaire de cette ville.

POLICE CORRECTIONNELLE. — 2 mai. — A l'ouverture de cette audience, consacrée à juger les flagrants délits, plusieurs mendiants ou étrangers ayant contrevenu à un arrêt d'expulsion, sont condamnés de un à trois mois de prison.

— Edouard Demaite est un gamin de 15 ans à peine et déjà il a été condamné deux fois. De plus, il est signalé, malgré sa jeunesse, comme un ivrogne et un paresseux fleffé. Ayant trouvé une somme de 105 fr., il se l'est approprié et déjà il avait dépensé en boissons la majeure partie de cet argent, quand il a été arrêté. Il est envoyé pour cinq ans dans une maison de correction.

— Voici un autre ivrogne doublé d'un escroc. Il se nomme J.-B. Allard et se dit cordonnier « à l'hôpital de Tourcoing. » Il s'est présenté chez une pauvre ouvrière dont le mari était alors malade dans cet établissement, en prenant la fausse qualité de mandataire de celui-ci, s'est fait remettre 10 francs pour acheter, disait-il, une ceinture au convalescent. A peine maître de cet argent, il courut au cabaret le dépenser en liquides. Il a déjà été sept fois condamné. Six mois de prison à ajouter encore à son dossier.

Louis Lempé est un ouvrier de la commune de Croix qui est brutal quand il est ivre seulement, dit-il pour son excuse. Mais, comme il est brutal tous les jours, le tribunal conclut qu'il s'enivre journellement. C'est du reste ce que confirme le garde-champêtre qu'il a grossièrement outragé une fois qu'il était dans son état... naturel, c'est-à-dire, dit le garde, ivre comme un allemand.

Pendant quarante jours Lempé va se trouver dans un état anormal, car on ne boit que de l'eau à la prison de Lille, et de plus, il paiera 5 fr. d'amende pour le ou les délits d'ivresse.

Certains voleurs croient qu'il n'y a qu'à payer d'audace pour échapper à leur méfait. Julie Salembier de Roubaix, est de ce nombre. Elle a forcé la porte d'un ouvrier, son voisin, et, en son absence, a emporté des effets d'habillement pour une valeur de 165 francs. Elle a eu ensuite l'effronterie d'aller les engager au Mont-de-Piété, sous le nom de la femme de celui qu'elle venait de dépouiller. Six mois de prison.

Etat-civil de Roubaix.

NAISSANCES DU 2 MAI. — Marie Tiberghien, rue de la Longue-Chemie. — Victor Vancraeynest, rue du Nouveau-Monde. — Louise Angilbert, Grande-Place. — Jeanne Deschamps, rue du Nouveau-Monde. — Elisa Bayart, Place du Trichon. — Clémence Duhaut, rue des Longues-Haies.

DÉCÈS DU 2 MAI. — Henriette Petit, 80 ans, ménagère, rue des Longues-Haies. — Henri Roche, 15 jours, rue d'Arcole. — Solie, Présenté sans vie, au Pile. — Jacques Poulain, 4 mois, rue de Lannoy. — Henri Delaby, 4 mois, rue de Lannoy.

Etat-civil de Tourcoing.

NAISSANCE DU 2 MAI. — Paul Jean Joseph Dervaux, rue d'Hayve. — Alfred Ferdinand Loucifier, au Brun Pain. — Arthur Joseph Toulmond, rue de Renaix. — Jules Libbrecht, cour de la Laitie.

DÉCÈS DU 2 MAI. — Jeanne Morel 3 ans, au hameau des Phalempins. — Charlotte Joseph honoré 73 ans, rue de Renaix. — Aimée Sophie Joseph Varasse, au Chemin des Mottes.

Cours public de Physique

Lundi 5 Mai, à huit heures du soir. Propriétés générales des sels. Action de l'électricité, action de la chaleur, action des acides, des bases et des sels sur les sels.

Cours public de chimie

Mercredi 7 Mai, à huit heures du soir. Théorie du condensateur électrique. Batterie de Leyde. Batterie électrique. Effets divers de l'électricité statique.

OUVRAGES POUR LE MOIS DE MARIE

Le Mois de Marie de Notre-Dame de Lourdes; Mois de Marie avec Pie IX, en vue d'obtenir sa dévotion et le triomphe de l'Eglise; Mois de Marie de la jeunesse, etc., etc. — Librairie Alfred Rebois, rue Nain, 1.

INDICATEUR DES TRAINS

DU CHEMIN DE FER DU NORD (avec le changement du 1^{er} mai.) Librairie Alfred Rebois, rue Nain, 1.

Faits Divers

— La Cour d'assises de Seine-et-Oise vient de condamner à la peine de mort le nommé Grunet, reconnu coupable d'une tentative d'assassinat sur la personne de la femme Guillaume, débitante de vins, sur la route de Paris à Meaux, territoire de Lyon.

— Nous avons parlé hier de l'état désespéré de M^{me} Thierret, l'une de nos artistes dramatiques les plus justement estimées. Nous apprenons qu'elle est morte dans la nuit. Elle était âgée de 58 ans.

— Un détachement d'artillerie ira de Grenoble à Chambéry pour assister aux funérailles du cardinal archevêque Mgr Billiet.

— Paris a entendu avant-hier, pour la première fois, le chef-d'œuvre de Beethoven. La neuvième symphonie transcrit pour deux

planos, par Listz, a été magistralement exécutée à la salle Herz, par M. Delaborde et M^{me} Szarvady (Wilhelmine Claus). Jamais nous écrit-on, grand maître ne fut mieux inspiré et, il faut bien le dire, aussi magnifiquement interprété que Beethoven ne l'a été dans cette soirée. Le génie du maître semblait animer les deux virtuoses et ils ont obtenu le succès le plus éclatant, le plus mérité dont j'ai été témoin. M. Delaborde et M^{me} Szarvady accomplissaient du reste un véritable tour de force, car, outre que la neuvième symphonie de Beethoven est hérissée de difficultés, l'exécution de cette œuvre, incomparable, n'a pas duré moins d'une heure dix minutes. M^{me} Szarvady a été acclamée et couverte de fleurs. La princesse Orloff figurait dans l'auditoire d'élite qui assistait à ce concert.

— D'après une dépêche de Vienne, dans une promenade faite hier matin vendredi à travers la section française de l'Exposition de Vienne, l'empereur s'est fait présenter les membres du jury et les principaux exposants. L'empereur, les princes et les princesses ont beaucoup admiré les fatenes, les cristaux et les ameublements. Sa Majesté a félicité M. du Sommerard sur l'excellence de l'installation qu'il a dirigée ; il lui a rappelé très-amicalement leurs anciennes relations, et lui a témoigné sa satisfaction de le voir représenter la France.

— M. Arthur Callou, directeur de la Compagnie de Vichy, vient de mourir.

— Hier, dit le *Droit*, à onze heures et demie du soir, le sieur Maurice B..., négociant, rue Pierre-Lescot, venait de recevoir chez un banquier, rue d'Aboukir, une somme de 87,600 fr. en billets de banque ; il avait inséré ces billets dans son portefeuille, qu'il avait placé dans la poche intérieure de son paletot.

Comme il sortait et arrivait sur le trottoir, il fut heurté par trois individus dont l'un courait en sens contraire des deux autres. Après s'être un instant querellés, ces deux hommes prirent la fuite, chacun d'un côté différent.

Saisi d'un pressentiment, le sieur B... porta vivement la main à la poche de son paletot et reconnut que son portefeuille avait disparu.

Il cria au voleur et se mit à la poursuite de celui des trois malfaiteurs qui l'avait serré de plus près ; il parvint à le rejoindre et à le saisir, tandis que les deux autres, poursuivis par plusieurs personnes, réussissaient à s'échapper.

Le sieur B... maintint son prisonnier jusqu'à l'arrivée des gardiens de la paix, qui le conduisirent au commissariat de police du quartier.

La on le fouilla et on trouva dans sa manche la somme soustraite.

Ce pick-pocket, qui avait sur lui une carte de visite au nom de James H..., a prétendu être arrivé le matin même à Paris, venant de Londres, et ne pas savoir un mot de français. Après constatation, il a été envoyé au Dépôt.

— La compagnie du chemin de fer d'Orléans à Rouen a imaginé mercredi à la gare d'Orléans, un nouveau modèle de voitures pour voyageurs. Ces voitures, reliées entre elles par un pont, en fer, permettent de communiquer intérieurement d'une extrémité à l'autre du train, et les voyageurs qui se trouvent indisposés pendant la marche ont la faculté d'aller respirer l'air sur le pont qui sépare chaque voiture. Ces wagons, de construction belge, sont pourvus de water-closet, et les constructeurs peuvent voir, de leurs fourgons, à l'aide de réflecteurs placés devant eux, ce qui se passe sur les deux côtés du train. Tout en donnant aux voyageurs l'agrément de pouvoir, dans un très-long trajet, circuler à l'aise, cette heureuse combinaison n'a point détruit le confortable qui existe dans les autres systèmes de voitures.

— La *Petite Presse* publie le procédé suivant pour remédier au mal causé aux vignes par la gelée. « Lorsqu'un pied de vigne est gelé, il faut couper avec délicatesse et précision, en ayant bien soin d'éviter les déchirures, et à l'aide d'un instrument très-tranchant, la tige gelée, à un ou deux centimètres au-dessous de l'endroit où s'arrête la décomposition de manière à laisser au moins un œil dans la partie restée saine. La personne qui préconise ce système nous informe que, dans les deux dernières années, sa vigne était complètement gelée, il ne restait ni une feuille ni un bourgeon intact. »

— On annonce la mort de l'Amiral William Hughes d'Aeth, décédé à Knoutton Court, comté de Kent, à l'âge de 88 ans. Cet officier avait pris une part active dans les guerres contre la République.

— Les journaux de Londres d'hier matin, annoncent la mort d'un acteur anglais, retiré de la scène depuis 22 ans, et qui fut à son époque une des plus grandes célébrités théâtrales de l'Europe. Nous voulons parler de William Charles Macready, qui est mort dimanche, à Cheltenham, à l'âge de 80 ans. A cette occasion, les journaux racontent qu'après la dernière représentation qui précéda sa retraite définitive du théâtre, l'illustre artiste reparut sur la scène, et s'adressant au public nombreux et choisi qui était venu l'applaudir une dernière fois dans son rôle de *Macbeth*, il lui fit de magnifiques adieux. Jamais, parait-il, l'artiste n'atteignit une plus grande hauteur que dans le débit de ce discours qui lui valut une ovation des plus enthousiastes. La principale raison alléguée par l'orateur pour se retirer, mérite d'être remarquée. N'ayant compté jusque-là que des succès, et se trouvant encore en pleine possession de ses forces intellectuelles et physiques, il ne voulait pas, disait-il, s'exposer à voir diminuer sa gloire, arrivée dans ce moment à son apogée, en montrant désormais sur la scène la décadence qu'entraînait avec elles les années. Le samedi suivant, un grand dîner d'adieu lui fut donné dans la salle du commerce, theread-needle-street. Lord Lytton présida ce banquet, auquel assistaient un grand nombre de célébrités de l'Angleterre : entre autres Dickens, Thackeray et John Forster qui lut un sonnet, composé par Tennyson, pour cette circonstance. On était alors au mois de février 1861. Depuis cette époque, Ma-

cready ne reparut plus sur la scène. Il vécut retiré dans une petite ville, s'occupant surtout d'œuvres de bienfaisance.

— A la police correctionnelle : — Accusé, qu'avez-vous à dire pour votre défense ?

L'accusé, brandissant sa casquette avec triomphe : — Vive Barodet !

Tribunaux

UNE TRISTE AFFAIRE.

Le 4 septembre 1870, M. Lemaître, préfet du Finistère, fut remercié par le gouvernement de la Défense et remplacé par M. Ernest Camecasse, aujourd'hui préfet du Cher. L'ancien préfet de l'Empire resta à Quimper, en attendant que les événements lui permettent de revenir à Paris.

Dans le courant d'octobre, il alla faire une promenade à la mer, vers la pointe du Penmark, avec sa femme, sa fille âgée de neuf ans, M^{me} Dresch sa belle-sœur, son neveu et sa nièce, et enfin M^{me} Bonnemain, une amie de M^{me} Lemaître ; en tout sept personnes. Arrivés au haut d'une falaise qui domine l'Océan, les promeneurs s'arrêtèrent et regardèrent tranquillement l'immense nappe d'eau qui s'étendait à plusieurs mètres au-dessous d'eux. Tout à coup, une de ces énormes lames que les marins appellent *lames de fond* bondit jusqu'à la falaise et balaya d'un seul coup cinq victimes : M^{me} Lemaître, sa fille, les deux enfants Dresch et M^{me} Bonnemain. Quand M. Lemaître, qui s'était écarté pour monter un point de l'horizon à M^{me} Dresch, se retourna, les cinq victimes étaient déjà perdues. La mer ramena leurs cadavres le lendemain.

Le malheureux M. Lemaître, vaincu par la Révolution, ayant perdu tout ce qui lui était cher au monde, a encore été obligé de plaider devant les tribunaux une question de droit résultant des circonstances de l'affreux accident de Penmark.

La question déférée au tribunal de Quimper, et aujourd'hui à la cour d'appel de Rennes, est de savoir laquelle est présumée avoir survécu, de Mme Lemaître, âgée de trente ans, ou de sa fille, âgée de neuf ans. Si M^{me} Lemaître a péri la première, elle a transmis à son tour à son père ses droits successoraux pour moitié. Si, au contraire, il est jugé que M^{me} Gabrielle Lemaître a dû succomber la première, Mme Lemaître a transmis sa succession à ses héritiers légitimes, qui sont sa mère pour un quart, ses frères et ses sœurs pour les trois autres quarts.

Faut-il, dans cet accident, fixer l'ordre des décès suivant les présomptions à déduire des circonstances du fait, circonstances qui n'apportent, du reste, avec elles, que de vagues renseignements ; ou, s'il y a doute, doit-on admettre les présomptions déduites par la loi elle-même, à raison de la force et de l'âge des victimes ?

Le tribunal de Quimper, ne rencontrant aucun indice suffisant dans les circonstances de l'accident, a appliqué les art. 720 et suivants du Code civil. Il a présumé que Mme Lemaître, âgée de 30 ans, avait dû survivre à sa fille, âgée de neuf ans. C'est ce jugement qui est aujourd'hui soumis à l'examen de la cour de Rennes. — *Fernand de Rodays.*

Nouvelles du soir.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES (Service particulier du *Journal de Roubaix*.)

Paris, 3 mai.

Les membres de la majorité de la commission de permanence et un certain nombre de députés conservateurs présents à Paris, se sont réunis hier vendredi, chez M. Anisson-Dupeyron.

On remarquait dans la réunion : M. le général Changarnier, Batbie de Mornay, Tailhand, Adnet, Pradès, Amédée Lefevre-Pontalis, Callet, de Montaignac, Aubry, de la Rochefoucauld, de la Rochejacquelein, Deguillion-Lasservé, etc., etc.

Dans cette réunion, les paroles et les dispositions de M. Thiers furent rapportées et commentées et l'impression générale résultant de cet échange de communications a été que M. Thiers ne modifierait pas son attitude.

Dans les conversations particulières, l'opinion qui a paru prévaloir est qu'un changement de politique est absolument commandé à M. le Président de la République. Le pays ne comprendrait pas a-t-on dit, que le gouvernement s'obstinât à suivre un courant qui conduit la France à sa ruine. Sa situation commande une attitude calme et résolue dans la lutte engagée contre le radicalisme, qui favorise une politique équivoque.

Quant à ce qu'il y aurait à faire, la réunion juge que l'Assemblée doit seule en décider. Elle a donc été d'avis que la commission de permanence doit persister dans son silence et qu'elle devait réserver à l'Assemblée la politique qu'il lui conviendrait de suivre dans l'intérêt du salut du pays.

Toutefois, la réunion a jugé qu'il n'était pas convenable de faire une pareille déclaration au sein de la commission de permanence, et qu'il fallait s'en rapporter à la presse du soir d'expliquer au pays les raisons de son silence.

La réunion a en outre reconnu qu'il n'y avait pas lieu de convoquer l'Assemblée, surtout à la veille des élections du 11 mai.

La réunion a été tout aussi réservée sur la question de savoir s'il ne conviendrait pas d'interpeller le gouvernement sur la politique générale qui lui a été posée par un de ses membres.

Londres, 2 mai.

Les avis de Bilbao portent que les prisonniers espagnols à Porto, Gratano